



HAL
open science

L'Europe de la défense et la transformation des identités militaires : quelle européanisation ?

Christophe Pajon

► **To cite this version:**

Christophe Pajon. L'Europe de la défense et la transformation des identités militaires : quelle européanisation ?. Politique européenne, 2003, n° 10 (2), pp.148-171. 10.3917/poeu.010.0148 . hal-04511482

HAL Id: hal-04511482

<https://hal.science/hal-04511482>

Submitted on 19 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'Europe de la défense et la transformation des identités militaires : quelle européanisation ?

Le cas des acteurs militaires britannique, allemand et français.

Christophe Pajon

DANS **POLITIQUE EUROPÉENNE** 2003/2 (N° 10), PAGES 148 À 171

ÉDITIONS **L'HARMATTAN**

ISSN 1623-6297

ISBN 2747544370

DOI 10.3917/poeu.010.0148

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-politique-europeenne-2003-2-page-148.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour L'Harmattan.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

L'EUROPE DE LA DEFENSE ET LA TRANSFORMATION DES IDENTITES MILITAIRES : QUELLE EUROPEANISATION ? LE CAS DES ACTEURS MILITAIRES BRITANNIQUE, ALLEMAND ET FRANÇAIS.

La construction d'une Europe de la défense par la mise en commun des outils militaires nationaux semble devoir relever d'une logique d'intégration par le haut. Cet article a pour objet de montrer pourtant que l'étude par le bas des mécanismes d'europeanisation dans ce domaine peut se révéler particulièrement riche. Les développements seront consacrés aux seuls acteurs militaires allemand, britannique et français. Une première partie tentera de caractériser les identités militaires respectives, pour mettre ensuite en lumière les processus d'europeanisation auxquels sont soumis ces acteurs de la construction d'une Europe de la défense.

Le projet français d'une armée européenne dans le cadre de la CED relevait d'un souci de préservations des "intérêts" nationaux, et l'échec de ce projet a ses racines dans l'impossibilité de les faire respecter. Cette expérience a cependant pu révéler l'apparition d'une « conscience européenne » des élites militaires de la IV^{ème} République. Le sentiment européen de "l'armée" au sens large s'est ainsi édifié sur « un enchevêtrement de logiques diverses, parfois contradictoires, où logiques corporatistes se combinent avec l'intérêt national, où une certaine Europe peut apparaître comme un vecteur de modernité plus accessible que le modèle américain, et où l'engagement atlantique est souvent incompatible avec une tradition impériale encore garante du statut de grande puissance, que s'édifie le sentiment européen de "l'armée" au sens large. Mais toutes ces logiques s'inscrivent sur un fond commun de guerres, passées et présentes, qui pèse lourd, lui aussi, dans la perception des enjeux européens par les communautés militaires » (Vial, 1998, 102). L'analyse historique de Philippe Vial, actuel directeur du service historique de la Marine, tend à souligner que l'abandon politique de la CED n'a pas constitué un point d'arrêt de la construction européenne, mais au contraire peut être présenté comme la première fois où elle devient une solution politique plausible. Cette approche suscite alors logiquement des interrogations sur l'état de cette perception au sein des hiérarchies militaires européennes au cours de la décennie écoulée.

Or, parce qu'elle est intergouvernementale, et en tant qu'objet de science politique, la défense européenne relèverait d'une analyse « verticale », cherchant à évaluer l'impact des décisions politiques sur les différentes structures et organisations militaires nationales, en mettant en avant **Politique européenne**, n°10, printemps 2003, p. 148-171.

éventuellement les négociations autour des intérêts manifestes ou latents des gouvernements. Dans le champ de l'analyse des politiques de défense, ce choix a pour conséquence de surestimer le pouvoir civil par rapport au militaire, et d'évacuer le poids que peut prendre l'expertise des professionnels dans ce processus de décision.

L'objet de cet article est, au travers d'une première synthèse, de démontrer moins l'intérêt que peut avoir une « approche par le bas » (*bottom-up research*) de la construction européenne - d'autres travaux l'ont souligné (Pasquier, 2002) - que de relever sa possible application à la construction européenne de la défense. A cette fin, en utilisant les propositions méthodologiques de Claudio M. Radaelli, il s'agira d'examiner un domaine d'eupéanisation¹ circonscrit, les hiérarchies militaires européennes (dans cet article, celles de l'Allemagne, de la France, et du Royaume Uni), dans une perspective « horizontale ».

Cette référence méthodologique centrale appelle trois remarques qui structureront les prochains développements. Premièrement, il convient de s'interroger sur la définition de l'objet, une politique européenne et/ou un domaine d'eupéanisation, pour justifier ensuite la méthode adoptée. Dans un deuxième temps, à partir d'un recueil de données empiriques, seront mis en évidence des convergences entre les identités militaires des trois acteurs étudiés. Ces convergences, si elles ne peuvent être identifiées à des processus d'eupéanisation (Radaelli, 2002, 113) peuvent être considérées comme soulignant l'eupéanisation (Pasquier, 2002, 177). Enfin, la dernière partie de notre démonstration s'attachera à mettre en avant des mécanismes d'eupéanisation, soit les processus de production de normes, parfois non formelles, partagées par les acteurs de l'intégration tels qu'il ont pu être mis en évidence dans le champ économique (Cowles, 2001a ; Cowles, 2001b).

L'approche cognitive et les moyens de sa mise en œuvre au service de l'analyse de l'eupéanisation de la défense

Définition de l'objet et méthode d'analyse adoptée.

Envisager l'hypothèse d'une eupéanisation de la défense inscrit automatiquement cette réflexion dans le domaine de l'analyse des politiques publiques européennes et impose une double précision. D'une part, il faut définir la forme d'action publique dont nous proposons d'étudier l'eupéanisation. L'activité des différents ministères de la défense comporte trois principales dimensions qui peuvent être rassemblées sous l'appellation « politiques militaires » (Genieys, Joana, Smith, 2000, 12) : politique de

¹ Le concept d'eupéanisation employé ici est celui défini par C. Raedalli. *Processes of (a) construction (b) diffusion and (c) institutionalization of formal and informal rules, procedures, policy paradigms, styles, 'ways of doing things' and shared beliefs and norms which are first defined and consolidated in the making of EU public policy and politics and then incorporated in the logic of domestic discourse, identities, political structures and public policies* (Radaelli, 2001, 110).

défense (dimension stratégique), politique de l'armée (dimension professionnelle), politique de l'armement (dimension industrielle). Cette dernière dimension est celle qui a fait l'objet des plus nombreuses investigations (Hamel, 2000). Notre approche se limitera à la politique de défense et à la politique de l'armée. D'autre part, en tant que politiques publiques "européennes", la construction de l'objet détermine le choix des outils d'analyse. En l'occurrence, la troisième modalité de construction de cet objet évoquée par P. Hassenteufel et Y. Surel conduit à « considérer [les politiques publiques européennes] comme des politiques coproduites par des acteurs multiples situés à des niveaux différents (supra-national, national, infra-national) » (Hassenteufel, Surel, 2000, 11).

Cette définition de l'objet, comme le fait que la construction d'une défense européenne ne s'appuie pas sur l'adaptation au sein des différents champs nationaux d'un modèle imposé, justifie le recours à une approche cognitive des mécanismes d'européanisation de la défense, en s'attachant aux processus de socialisation, processus horizontaux, qu'accompagnent les échanges entre les acteurs concernés.

La démarche cognitive, qui semble alors logiquement s'imposer à l'objet de cet article, doit être à présent ici examinée. Le courant cognitif de l'analyse des politiques publiques même s'il relève seulement d'un constructivisme modéré (Muller, 2000, 204) pose que l'action politique renvoie d'abord à une mise en sens du réel (Goldstein, Keohane, 1993 ; Vennesson, 1995 ; Hassner, 2000), et a pour rôle de fournir un modèle explicatif. Pour Y. Surel, « Plus que l'agrégation des connaissances ou la mise à jour d'échanges d'informations plus ou moins institutionnalisés, ce qui compte ici, c'est l'apparition de matrices cognitives et normatives qui vont conduire à des définitions partagées des problèmes et des politiques communautaires sur la base de ces croyances et représentations communes ... L'intégration européenne a été synonyme de la création de matrices communes » (Surel, 2000, 244).

Appliqué à notre acteur militaire² et en adaptant le mode d'analyse des cultures d'entreprise d'E.H. Schein, il est possible de distinguer trois niveaux (Schein, 1995) au sein desquels on peut observer la mise en œuvre de la matrice dont nous supposons l'existence : les « valeurs déclarées » de la culture organisationnelle des différentes armées considérées que l'on découvre dans les documents à vocation stratégique et de doctrines, le niveau intermédiaire, les « artefacts », éléments concrets (structures et procédures standardisées), et enfin les « prémisses fondamentales » (aspects inconscients, évidences, perceptions, sentiments). L'approche cognitive de

² L'emploi de la notion de hiérarchie militaire, ou parfois d'acteur militaire, renvoie à un groupe constitué par les officiers généraux et une grande partie des officiers supérieurs (soit les officiers à partir du grade de commandant). Bien qu'il faille se méfier de tout nominalisme parce qu'il existe des nuances en terme de gestion des carrières, ces groupes sont comparables du point de vue du statut, des compétences et des responsabilités en Allemagne, en France et au Royaume Uni.

ces trois niveaux ainsi que de leur articulation devrait permettre de mettre en évidence les logiques intellectuelles qui président aux décisions des acteurs dans le cadre d'une construction européenne de la défense. La démarche comparative³ a et aurait pour but de valider, une fois les matrices nationales caractérisées, l'hypothèse de l'existence d'une matrice commune européenne par le constat de convergences (Hassenteufel, 2000).

Précautions méthodologiques

Même si l'on ne cherche pas dans le cadre de cet article à définir le « référentiel global » (Muller, 2000) des acteurs militaires, projet ambitieux qui soulève d'importants problèmes de mise en œuvre empirique, les critiques faites à l'approche cognitive (Hassenteufel, Smith, 2002, 61) doivent être évoquées et conduire à plus de modestie et de rigueur.

D'une part, la valeur explicative accordée aux « idées » des acteurs militaires impose une certaine modestie. Bien que nous écartions tout rationalisme constructif absolu, l'approche cognitive accorde un rôle aux idées dans la détermination de l'action publique. Toutefois, « variables parmi d'autres » (institutions, intérêts, idées), elles ne doivent pas être plus valorisées pour expliquer les changements intervenues dans la construction d'une Europe de la défense, telle l'interaction/intervention d'un acteur tiers de l'UE par exemple (on pense aux Etats-Unis). De plus, le dogme du primat du civil sur le militaire, ne peut que conduire à relativiser le poids final de l'acteur militaire dans la prise de décision.

Rigueur d'autre part, en s'attachant à l'examen du rôle d'un acteur en précisant son identité, sa situation dans l'espace politique national (en l'occurrence les relations avec les autorités civiles, politiques ou administratives) et international (partenaires qualifiés de « bons » ou de « mauvais » professionnels, enfin la représentation de son propre rôle. Cette approche nécessite un travail empirique, et un recueil de données que l'institution militaire, rétive à l'approche sociologique, ne facilite naturellement pas. Le travail sur les livres blancs et publications à large diffusion, ainsi que sur toute une littérature « grise », rapports ou documents internes à l'institution militaire, (quoique l'accès et l'exploitation de cette dernière puissent poser des problèmes de confidentialité) ne soulève pas de réels problèmes méthodologiques. Il n'en est pas de même pour les deux autres dimensions évoquées plus haut : les mécanismes de production des artefacts (organisation et normes) et les prémisses fondamentaux. Or, si c'est

³ Le choix de l'Allemagne, de la France et du Royaume Uni se justifie à la fois par des éléments communs (appartenance aux mêmes organisations militaires internationales, même format de l'outil de défense, participation à des missions extérieures en commun) et de fortes distinctions (ancienne et récente professionnalisation des forces armées au Royaume Uni, maintien de la conscription en Allemagne fédérale ; forte intégration au sein de l'OTAN du Royaume Uni et de l'Allemagne fédérale, relations houleuses pour la France).

bien là que se situe l'intérêt principal d'une approche par le bas, les difficultés du travail empirique y sont également les plus aigues⁴ (Bruneteaux, 1995).

Les recherches effectuées en sociologie militaire constituent une autre source utile. Celles-ci doivent être considérées toutefois avec prudence. Les enquêtes quantitatives, même effectuées par des chercheurs civils, n'ont pu être réalisées qu'avec le soutien et l'accord, souvent pointilleux, de l'administration militaire. Cette censure quasi-ontologique, intériorisée par les militaires, peut avoir des répercussions même dans le cadre de l'administration de questionnaires anonymes. Les entretiens, formels ou informels, laissent percevoir les mêmes limites, le souci de ne pas voir s'échapper vers « l'extérieur », c'est-à-dire le monde civil, des éléments qui pourraient toujours servir la critique d'une institution qui se ressent comme « mal aimée » par la population. Du point de vue du chercheur, au-delà de l'empathie qu'il peut éprouver pour les individus, voire l'institution, la prise de distance à l'égard de son objet peut avoir des conséquences importantes pour la production de la recherche en cours (en particulier si elle est commanditée par cette même institution) ou d'enquêtes futures.

Eléments de convergence : définition des identités militaires nationales.

Dans ces premiers développements, nous nous limiterons à la mise en évidence de convergences, symptômes de l'eupéanisation de la défense. Cependant, en élargissant le champ, les travaux sur l'identité et l'apparition d'une citoyenneté européenne (sous l'angle constructiviste), représentent déjà une part importante de l'analyse de l'intégration européenne (Checkel, 1999 ; 2001), dont il ne faudrait pas oublier les apports dans le cadre de l'analyse de l'acteur militaire. De plus, et c'est l'un des résultats auxquels devrait aboutir la recherche que nous ne faisons qu'esquisser ici, il s'agirait de cerner l'identité commune de ces "nouveaux" fonctionnaires de l'Europe

⁴ Cet article s'appuie sur une double observation participante. L'une s'est déroulée dans le cadre de ma thèse sous la forme d'un séjour de deux ans (1997-1998) à l'Institut des Sciences sociales de la Bundeswehr (*Sozialwissenschaftliches Institut der Bundeswehr*), organisme dépendant du ministère fédéral de la défense allemand, intégré géographiquement dans une enceinte militaire, celle de la *Logistik Brigad 4*, j'y étais assimilé à un personnel civil de la défense. Outre des contacts réguliers et informels, j'ai réalisé treize entretiens avec des officiers allemands, ayant tous participé à des missions multinationales. L'autre s'est effectuée lors de mon service militaire (2000) pendant lequel j'ai occupé la fonction d'officier traitant au Bureau Relations Internationales de l'Etat-major de l'armée de Terre, section relations franco-allemandes / coopération européenne. En période de rédaction de thèse, mes collègues et mes supérieurs connaissaient mon statut de chercheur.

(Dimier, 2002), et d'enrichir par là la sociologie des acteurs de la construction de l'Union européenne (Georgakakis, 2002).

Pour l'instant, il ne s'agit que de caractériser d'abord les identités militaires nationales⁵, pour ensuite, distinguer des éléments de convergence.

Les identités militaires nationales

Les productions institutionnelles tels les *Livres Blancs* produisent des interprétations divergentes, articulées plus ou moins nettement, de la place et des objectifs des acteurs militaires nationaux respectifs. Souvent justifiés par la prise en considération d'évolutions majeures de la scène militaire, ils marquent des étapes annonçant réformes ou adaptation. Les interactions de ces systèmes idéels, couche intermédiaire, avec les « prémisses fondamentaux », couche la plus profonde de la culture organisationnelle doivent être même considérées comme majorées dans ce cercle. En effet, mythes⁶, croyances, idées et affect jouent classiquement un rôle essentiel dans la définition des identités militaires nationales (Thiéblemont, 1999).

Cette notion n'est toutefois pas homogène. Traversée par des stratégies individuelles (Thomas, 1994), l'identité militaire nationale peut connaître des différences notables selon l'appartenance à un groupe de grades (distinction hiérarchique et verticale : militaires du rang, sous-officiers, officiers), à une armée (distinction horizontale : Marine, armée de l'Air, armée de Terre), voire à une arme (Troupes de marine, Génie, Transmission, etc). Les conflits dans l'attribution des ressources qui peuvent naître en particulier entre l'armée de l'Air, la Marine et l'armée de terre sont révélateurs de ces différences. Le concept d'identité militaire nationale est donc à considérer, dans un cadre comparatif, de manière archétypale.

Le concept d'europanisation postule un changement. Or par l'évolution des missions (C2SD, 2000 ; Collmer, 2000), de la société et des technologies (Venesson, 2000), l'idée que les militaires européens se font de leur rôle a et est elle-même encore en train d'évoluer. De la défense d'un territoire et d'un Etat-nation au contour flou à la désignation d'un ennemi essentiellement diffus, maintenant souvent appelé "risques", leurs repères se sont brouillés. Si l'emploi des notions d'identité militaire ou de valeurs militaires sert souvent les analyses du positionnement du "militaire" au sein de la société globale et des rapports civilo-militaires, les enquêtes axiologiques (Abrahamsson, 1972 ; Soeter, 1997) à dimension comparative⁷ menées parmi

⁵ La notion d'identité militaire employée dans cet article renvoie à celle développée par l'école fonctionnaliste et appliquée à la profession d'officier (Dubar, 1995).

⁶ Peut-être plus encore que dans le domaine de la politique étrangère (Snyder, 1991).

⁷ Ces enquêtes parfois commanditées par les différentes institutions militaires nationales et à usage interne visent aujourd'hui aussi, le plus souvent, à fournir des solutions à des situations identifiées comme productrices de dysfonctionnement lors des opérations multinationales : voir par exemple Tardy, 1999.

les officiers (le plus souvent occidentaux) offrent une première caractérisation.

Selon l'étude de Giuseppe Caforio de 1994 (Caforio, Nuciari, 1994), si les attitudes des officiers britanniques s'orientent majoritairement vers un « professionnalisme radical » (servir son pays, respect d'une tradition familiale militaire, intérêt pour l'armée, émulation des héros militaires), les raisons qui poussent les officiers allemands à s'engager traduisent le caractère « banalisé » de leur perception de l'activité militaire, c'est-à-dire proche de n'importe quel métier civil (rémunération, technologie et formation). Les officiers français relèveraient d'un modèle mixte.

L'utilisation des travaux de Geert Hofstede (Hofstede, 1992) et l'emploi du *Value Survey Module* afin de qualifier d'institutionnelle ou d'industrielle/banalisée les cultures militaires comparées confirment l'existence de différences entre les trois pays étudiés. « La culture militaire d'un pays est répertoriée comme « institutionnelle » quand s'exprime une faible propension à l'individualisme (importance du temps de loisir et de la vie de famille) et un faible intérêt matériel (croissance du revenu, etc.). On la qualifie au contraire de « banalisée » quand les personnes interrogées ont montré une orientation individualiste relativement marquée et une tendance à la valorisation des avantages matériels » (Soeter, 1998, 275-277). Dans cette enquête également, les acteurs militaires allemand, français et britannique illustrent des modèles distincts. Ces enquêtes prévoient cependant une convergence des cultures organisationnelles vers un modèle commun de banalisation de l'activité militaire. Un rapprochement asymptotique civil/militaire conduirait pour l'objet de cet article à la disparition d'un filtre pour ne plus conserver que la comparaison des identités nationales. Cependant, il ne s'agit encore que d'un pronostic, et des convergences des identités militaires peuvent être dégagées au-delà de la culture organisationnelle.

Points de convergences des identités militaires européennes : du nationalisme au patriotisme ?

Les identités militaires, l'organisation du recrutement ou de la formation (Cailleateau, Bonnardot, 1998) participent à l'émergence de différences entre ces cultures nationales. Ces dernières s'intégreraient tout particulièrement dans la définition du "sentiment patriotique", soit « un sentiment d'engagement envers une collectivité, qui peut aller jusqu'au sacrifice suprême » (Vennesson, 1998, 292). Fonctionnant partiellement sur une opposition "nous/eux", le sentiment patriotique devrait inciter le militaire à se percevoir culturellement comme plus proche de son compatriote civil. Or, il arrive souvent aux différents officiers européens de s'avouer plus proches de leurs homologues étrangers que de nationaux civils. La frontière relèverait alors de la culture professionnelle et non plus nationale (Tardy, 1999, 13).

Pourcentages d'opinions positives chez les officiers français, allemands, et britanniques au regard des missions des forces armées et classement des principales fonctions de ces dernières (Kuhlman, 1994).

	Allemagne	France	Royaume Uni
Les forces armées existent afin de défendre le territoire de l'Etat.	2 ⁹⁴	1 ⁹⁵	1 ⁹⁶
Mon pays joue un rôle significatif dans la défense, et ce pour des raisons géopolitiques, des intérêts du monde occidental.	4 ⁶⁶	2 ⁹²	3 ⁸³
Les forces armées représentent des outils permanents de gestion des crises qui ne peuvent être gérées par d'autres moyens (catastrophes naturelles, aide technique, etc.)	5 ⁶⁰	5 ⁷⁸	5 ⁷⁰
Les forces armées sont des instruments nécessaires de la politique étrangère de mon pays.	6 ⁵²	4 ⁸¹	2 ⁸⁷
Les forces armées sont l'ultime garantie de la paix mondiale	3 ⁶⁹	3 ⁸⁸	7 ⁵⁹
Les forces armées fournissent l'ultime garantie du maintien de l'ordre public interne.	7 ¹⁷	6 ⁶⁸	6 ⁶⁷
La sécurité extérieure de mon pays est mieux assurée par sa participation à des organisations militaires	1 ⁹⁵	7 ⁵⁶	4 ⁷²

Cette affirmation non vérifiée nous permet toutefois d'intégrer à la fois les convergences des identités militaires et leur inscription dans un projet "libéral" de la citoyenneté européenne. Ainsi officiers allemands et français sont proches lorsqu'il leur est demandé de déterminer les fonctions prioritaires des forces armées⁸. Les trois corps d'officiers partagent l'opinion

⁸ Pour les officiers allemands, le sondage effectué en 1991/1992 doit être particulièrement relativisé (Pajon, 2001a, 312); pour les officiers britanniques (Boëne, Dandeker, Ross, 2001); pour les officiers français (Lebaude, 2001).

selon laquelle la première d'entre elles est la défense de l'intégrité du territoire national. Cette défense est cependant intimement liée pour les Allemands comme pour les Français à la garantie du bon fonctionnement des institutions démocratiques. Les actions en faveur du maintien de la paix dans un cadre ONU ou ayant pour finalité le respect du droit international appartiennent aussi, pour les trois élites militaires, aux missions premières des forces armées nationales. Il est à relever une réticence très nette chez les officiers allemands à l'emploi des forces armées dans le cadre du maintien de la sécurité intérieure, ainsi qu'une plus grande acceptation par ces derniers de l'action humanitaire. Bien que cette comparaison mériterait d'être réactualisée, elle nous permet de souligner une convergence dans la notion de défense de valeurs communes, non plus seulement "d'intérêts" matériellement définis. C'est ce que souhaite ainsi prendre en compte la réforme doctrinale des armées françaises, puisque « la notion d'intérêts paraît très insuffisante pour comprendre la trajectoire dans laquelle s'inscrit la France contemporaine, fidèle à ses engagements humanistes et universalistes : plus qu'au réalisme froid d'une seule logique d'intérêts, la France tient à obéir à une logique de valeurs » (Delanghe, 2000, 14).

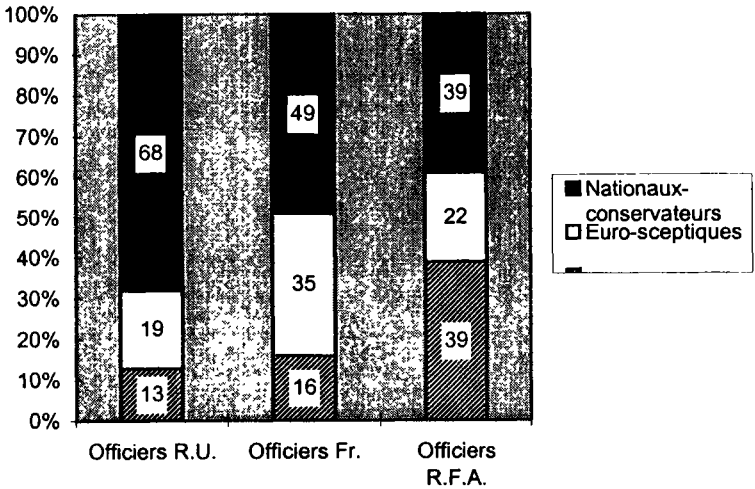
Au-delà des références à un passé commun, un héritage chrétien et le respect du principe du primat du politique, les convergences évoquées autour de la défense de valeurs partagées semblent permettre de discerner peut-être, par delà le cadre national, le socle d'une identité militaire européenne. Ce constat mériterait d'être rapproché de la notion de patriotisme développé par Jürgen Habermas pour qui « une culture politique libérale n'est que le dénominateur commun d'un patriotisme *constitutionnel* qui aiguise en même temps le sens de la diversité et de l'intégrité des différentes formes de vie qui coexistent dans une société multiculturelle. Dans un futur Etat fédéral européen aussi, les *mêmes* principes juridiques devront être interprétés, du point de vue de traditions nationales *différentes* et d'histoires nationales différentes. La tradition à laquelle on appartient doit chaque fois être appropriée d'un point de vue, relativisé par les points de vue des autres, afin qu'il soit possible de l'intégrer à une culture constitutionnelle partagée au niveau supranational » (Habermas, 1998). Faudrait-il encore que ce concept soit opératoire hors du seul cadre de la République fédérale ? (Canovan, 2000)

Une convergence vécue ?

L'enquête (Haltiner, 1994) menée parmi les officiers de huit pays européens, dont ceux de l'Allemagne, de la France et du Royaume Uni, visait à savoir s'il existait une identité européenne de défense commune dans ce groupe. Cette approche l'a conduit à construire une typologie des attitudes des officiers considérés à l'égard de la construction de forces armées européennes. Il distingua à partir de *clusters* trois principaux groupes :

- les officiers euro-progressifs : imprégnés d'une certaine culture des relations internationales, ils approuvent l'unification européenne. Le dépassement des particularités nationales constitue pour eux un prérequis au maintien de la stabilité et de la paix en Europe.
- Les officiers pragmatiques euro-sceptiques : on retrouve dans cette catégorie les officiers développant une attitude pessimiste quant aux chances d'unification européennes. Bien qu'ils croient en une poursuite du désarmement, ils ne croient pas en l'abandon de la souveraineté nationale.
- Les officiers nationaux-conservateurs : ces derniers ne sont pas prêts à l'abandon de la souveraineté nationale au profit de l'Union européenne. Bien que moins pessimistes que les précédents dans le succès de la construction européenne, la stabilité et la paix ne peuvent être pour eux que le résultat d'un armement et d'une dissuasion conçus sur une base nationale.

Typologie des attitudes des officiers britanniques, français et allemands à l'égard de l'intégration européenne.



Ces résultats recouvrent des divergences entre les "valeurs déclarées" que mettrait également en évidence la comparaison des textes officiels : des officiers allemands nettement favorables à la construction européenne, des officiers français partagés et des Britanniques plus réticents. Il est également à noter que les clivages au sein des corps d'officiers de nationalités différentes sont transversaux en ce qu'ils sont quasi-identiques selon l'appartenance à l'une ou l'autre des composantes des forces armées (armée de l'Air, armée de Terre, Marine), l'âge ou le grade. La référence et l'appartenance à une communauté nationale sont les plus pertinentes puisque les attitudes des officiers correspondent de manière grossière à l'état de leur opinion publique nationale à l'encontre de forces armées européennes (Haltiner, 1994, 80). Il serait évidemment là aussi nécessaire de réactualiser l'enquête.

Cependant, la large approbation des officiers allemands en faveur de la construction d'une armée européenne a été encore confirmée en 1997 lors d'une étude sur le corps germano-néerlandais (Klein, Huber Rosendahl, Frantz, 1999, 104 et suiv.). Plus de la moitié des officiers interrogés estimaient positive ou très positive l'idée d'une armée européenne. Il n'y a pas de données chiffrées plus récentes concernant le Royaume Uni, seule ces appréciations extraites d'une recherche publiée en 2002 fournissent quelques éléments : « L'opinion des officiers concernant l'Europe est souvent plus proche de celle des élites que celle du public britannique dans son ensemble. Il y a dans l'armée moins d'anti-européens que dans d'autres groupes de la société. Ce qui ne veut pas dire qu'elle soit foncièrement pro-européenne...

La souveraineté nationale, bien qu'affaiblie, est toujours considérée comme vitale » (Boëne, Dandeker, Ross, 2001, 103-104).

Même si ces derniers éléments peuvent sembler contradictoires avec le postulat d'une convergence, le scepticisme des officiers britanniques et français à l'égard de l'Europe de la Défense ne signifie nullement qu'ils ne partagent pas déjà des croyances, des manières de faire, des normes, avec leurs partenaires européens. Il serait nécessaire de procéder à des développements plus longs à partir des travaux existants ou en cours (l'enquête actuellement menée sur "L'officier européen" financée par le Centre d'études en sciences sociales de la défense, ainsi que l'actualisation des travaux de K. Haltner). L'étape suivante serait évidemment l'administration de questionnaires ou d'entretiens visant à évaluer l'impact de la construction d'une Europe de la défense sur ces convergences.

En effet, les variables indépendantes évoquées au début de ce paragraphe pour expliquer ces convergences ne relèvent pas de l'intégration européenne et pourraient même expliquer en partie pourquoi ce choix politique en matière de défense peut s'imposer rationnellement aux acteurs militaires comme réponse à des problèmes techniques. Mais, l'ensemble de ces évolutions ne permettent pas selon nous d'expliquer toutes les transformations que peuvent subir aujourd'hui les identités militaires européennes, ce que peut faire l'analyse des mécanismes d'europanisation.

Les mécanismes horizontaux de l'europanisation de l'acteur militaire : le cas de la coopération multinationale.

Une enquête sur les mécanismes horizontaux d'europanisation des acteurs s'impose en l'absence de pression verticale, par exemple des directives européennes impliquant une adaptation. En l'espèce, l'europanisation passe par des processus de socialisation et d'échanges au sein d'instances plus ou moins formelles. Ces phénomènes doivent conduire à l'adoption de normes au sens très larges, utilisables au niveau européen, mais ensuite réemployées au niveau national.

Ce paragraphe aura seulement pour objet de mettre en valeur certains processus de socialisation qui peuvent aboutir à la production de « manière de faire » ou de « croyances partagées » au plan européen, sans chercher à en mesurer pour l'instant de manière précise leur traduction dans la production politique interne, dernier segment du mécanisme d'europanisation.

Dynamique institutionnelle et réseaux

Les forums ou autres instances internationales de coopération militaire sont les lieux privilégiés d'échanges mais aussi d'interaction entre les experts que représentent les officiers supérieurs et généraux. Dans le domaine de la défense européenne, il est impossible de ne pas évoquer l'Otan. Quelque

forme que puisse prendre l'avenir de la défense de l'Europe, l'Organisation de l'Atlantique Nord a favorisé la production de normes organisationnelles, procédurales et techniques partagées par ses membres. Les influences les plus notables sont évidemment celles qui se traduisent par des productions stratégiques. L'une des fonctions de l'Otan, explicitement admise par les défenseurs américains du maintien de cette organisation n'est-elle pas de "socialiser" les militaires européens et de leur faire intérioriser le cadre d'interprétation global produit par les Etats-Unis ? (Duffield, 1994-1995, 775).

D'une manière plus technique, le renforcement de l'investissement français dans la coopération européenne ces dernières années a eu pour conséquence le constat d'un déficit de « culture Otan » parmi ses officiers supérieurs. Au-delà de la simple pratique d'un anglais de travail, il s'agissait de l'apprentissage d'une terminologie (concernant à la fois les structures mais aussi les procédures) déjà maîtrisée par les partenaires européens, tels les Britanniques, impliqués au sein de l'Otan. Paradoxalement, les négociations européennes quant à la construction d'unités multinationales strictement européennes se font à partir de normes « otaniennes ». Il peut s'agir ainsi d'être particulièrement précis sur la compétence d'un bureau dont la responsabilité sera attribuée à un pays partenaire. L'attribution de ce poste à l'une ou l'autre des nations engagées sera alors déterminée par son poids relatifs au sein de l'alliance (participation financière, matérielle - en hommes et logistique -, et ses compétences supposées dans un domaine).

On comprend alors la nécessité de bien maîtriser ces normes pour participer de manière efficace aux négociations. La situation peut cependant varier selon l'armée en question (armée de l'Air, armée de Terre et Marine), en raison d'une coopération internationale plus ou moins développée.

La création au sein de l'Union européenne à partir de la Déclaration d'Helsinki en 1999 d'organes (Comité politique et de sécurité, COPS ; Comité militaire, CM ; Etat-major européen, EME) d'abord qualifiés d'"intérimaires", puis institutionnalisés au cours de l'année 2001, mais aussi d'une force de réaction rapide, a fait l'objet de nombreuses négociations. Il serait intéressant de savoir, si les normes organisationnelles otaniennes ont été reprises sans adaptation. Cette situation n'est toutefois pas aussi paradoxale, si l'on admet que l'Otan devrait rester un partenaire privilégié (Dumez, Jeunemaitre, 2002). Il est cependant évident que ces nouvelles instances de la coopération militaire européenne seront un laboratoire de production de nouvelles normes techniques et peut-être d'un processus de transnationalisation des valeurs (Haine, 2001, 83).

D'autres institutions de coopération non plus multilatérales, mais bilatérales et plus anciennes offrent également un cadre à la production de normes communes. L'expérience franco-allemande est, à ce titre, à nouveau exemplaire par la création du GFACM (Groupe franco-allemand de coopération militaire) dépendant du CFADS (Conseil franco-allemand de défense et de sécurité) créé en 1988. Divisé en trois sous-groupes

(Terre/Air/Mer), il s'organise autour de cellules d'experts qui ont pour rôle au travers d'échanges de documents et de réunions fréquentes des membres concernés des états-majors respectifs, de définir les problèmes et d'y apporter des solutions. Elles peuvent avoir pour conséquence non pas encore la production de textes réglementaires communs, mais de solutions *ad hoc*, sur la base de la conciliation (par exemple, organisation de la sécurité d'une emprise militaire, règles d'ouverture du feu des sentinelles sur le territoire de l'Etat partenaire, subordination, règles pour les transports de troupes sur les routes des deux pays)⁹. La négociation qui n'adopte alors plus la voie hiérarchique conduit à l'application sur le plan interne de normes communes.

Il faut également évoquer, toujours dans le cadre bilatéral, la collaboration franco-britannique concrétisée lors du sommet de Chartres (1994) dans le domaine maritime (équipages mixtes, partage de zones de surveillance) et aérien par la création du Groupe aérien européen franco-britannique (GAEFB), sorte de cellule de planification de douze officiers d'état-major installée près du quartier général de la RAF. On ne peut que constater la faiblesse de la coopération bilatérale franco-britannique et germano-britannique, bien qu'elle ait vécu un renouveau depuis 1995 (Schnapper, 2001). Largement informelle jusqu'à cette date, les relations étroites que l'armée britannique entretient avec ses deux principaux partenaires ont encore le plus souvent pour cadre l'Otan. Cependant, il ne s'agit pas ici d'effectuer une liste exhaustive de ces instances qui se sont particulièrement développées au cours des années 1990, mais de souligner l'intérêt qu'il y aurait à étudier leur fonctionnement, comme commence à l'être celui de l'administration de la Commission européenne, alors que les travaux existants se sont particulièrement intéressés à la mise en évidence des confrontations de modèles normatifs distincts (Robert, 1992).

Plus anciens encore, existent des "réseaux" militaires européens liés à la présence d'attachés de défense, d'officiers de liaison, ou d'officiers d'échange, ce à quoi il faut ajouter les échanges de stagiaires européens dans le cadre de différentes formations. Ces derniers se réalisent au niveau le plus élevé pour les officiers supérieurs entre le Collège Interarmées de Défense français (CID) et ses équivalents allemand et britannique¹⁰. Cette dynamique va aujourd'hui plus loin avec la création d'une Ecole franco-allemande installée au Luc dans laquelle seront formés ensemble les futurs pilotes du nouvel hélicoptère de combat Tigre¹¹. Ce dernier exemple relève toutefois de la particulière intensité de la coopération militaire franco-allemande (Pajon,

⁹ Cette institution a également une fonction prospective, le GFACM a aussi pour mission d'étudier la possibilité de nouvelles coopérations. L'extension de ces domaines de compétence (*Spill-over effect*) est officiellement admise.

¹⁰ Le Collège interarmées de défense français offre ainsi chaque année un tiers de ses places (soit environ une centaine de places) à des stagiaires militaires étrangers, d'ailleurs pas uniquement européens (Cazeneuve, 2001).

¹¹ *Terre Magazine*, novembre 2000.

2000b). Les échanges personnels et professionnels ont pu ou peuvent conduire à la création/renforcement de « croyances partagées » chez les militaires français, allemands et britanniques. Il est possible d'en dénombrer plusieurs origines : une gestion rendue difficile par des budgets de la défense réduits, la dégradation des conditions de vie des militaires liée à la multiplicité des interventions extérieures, l'usure d'un équipement ancien et non renouvelé. L'ensemble de ces facteurs conduit les militaires britanniques, allemands et français à exprimer une lassitude et à faire le constat public d'une « suractivité » ou d'une « surchauffe » (Marion, 2002 ; Isnard, 2002), en particulier chez les membres des armées de terre, premiers concernées par les OPEX (opérations extérieures). L'analyse de discours (CDES, 2001 ; Marill, 2001 ; Boëne, Dandeker, Ross, 2001) permet déjà de dégager une logique commune aux trois acteurs militaires européens vis-à-vis de l'intégration européenne : une "rationalisation" et une "mutualisation" des ressources communes afin de diminuer les charges de travail nationales respectives, aussi bien en termes économique qu'humain. Ces analyses communes ont été renforcées par des expériences favorisant à la fois la confrontation de techniques de travail, mais aussi de manière plus informelle, l'expression de doléances communes à l'occasion des opérations multinationales qui se sont multipliées au cours des années 1990.

Le "récit" d'un nécessaire renforcement de la coopération militaire européenne.

Au sein des hiérarchies militaires, les années écoulées depuis la fin de la guerre froide constituent d'après nous un processus dynamique, un récit : « la notion de *narrative* permet en effet de montrer que les connaissances des acteurs concernés sont identifiables par l'analyse des discours et récits produits dans le cadre d'une politique publique donnée. L'existence d'un stock cognitif plus ou moins stabilisé et partagé semble pouvoir déboucher sur des analyses relativement partagées des problèmes à traiter et des alternatives envisageables pour l'action publique » (Surel, 2000, 243 ; Radaelli, 2000). Pour les trois acteurs militaires considérés, la disparition du bloc soviétique a représenté une « crise des fondements » (Poirier, 1995). Les années écoulées depuis le début des années 90 représentent, pour les trois acteurs, des récits synchroniques. Ils sont parfois parallèles, et marqués alors par des ruptures propres à chacune des institutions. La *Bundeswehr* a dû surmonter le processus de réunification (et l'intégration-dissolution de la *Nationale Volksarmee*), cette armée d'une Allemagne à nouveau pleinement souveraine fut autorisée en juillet 1994 par la Cour constitutionnelle à intervenir à l'extérieur. Elle subit de multiples réformes structurelles (Klein, Pajon, 2000 ; Meiers, 2001). La France décide de la professionnalisation de ses forces armées en 1996. Le Royaume-Uni effectue un « revirement historique » en faveur des institutions de défense européenne lors du sommet franco-britannique de Saint-Malo en 1998, pour des motifs

largement nationaux et n'ayant pas directement trait à la défense (Mechoulan, 1999 ; Gonzales, 2001).

Ainsi, par sa durée et le nombre de militaires qui y furent envoyés en OPEX, les crises balkaniques des années 1990 peuvent être comparées, en terme de socialisation générationnelle, à l'expérience de la guerre d'Algérie, alors vécue seulement par l'armée française.

Chronologie des principales évolutions géostratégiques vécues par les acteurs militaires allemand, britannique et français.

1989 :	Chute du mur de Berlin et effondrement de l'empire soviétique
1990 :	<ul style="list-style-type: none"> • Réunification allemande • Invasion du Koweït par l'Irak et début de la guerre du Golfe
1992 :	Mise en place de la FORPRONU en Yougoslavie (l'Allemagne n'y envoie pas de contingent)
1993 :	<ul style="list-style-type: none"> • Intervention de la <i>Bundeswehr</i> dans le cadre de l'ONUSOM II (Somalie) • Création du Corps européen
1994 :	<ul style="list-style-type: none"> • Livre Blanc français et allemand sur la défense ; maintien de la conscription • Décision du Tribunal constitutionnel allemand autorisant les troupes allemandes à participer à des opérations militaires ou humanitaires dans la zone hors-Otan sous direction ONU ou OTAN.
1995 :	Intervention des Etats-Unis et de l'Otan dans le conflit yougoslave (participation française, britannique et allemande)
1996 :	Décision du passage à une armée professionnelle en France
1998 :	<ul style="list-style-type: none"> • Début de la crise du Kosovo • <i>White Paper</i> présenté par le ministère britannique de la défense (juin). • Sommet franco-britannique de Saint-Malo (décembre) : revirement "historique" britannique à l'égard de la construction d'une Europe de la défense.
1999 :	<ul style="list-style-type: none"> • Intervention de l'Otan au Kosovo sans aval de l'ONU (mars-mai) • Conseils européens de Cologne (juin) et d'Helsinki (décembre) : décision de la mise en œuvre d'une politique européenne de défense et de sécurité.

La deuxième rupture que représente la crise du Kosovo (la première étant la fin de la confrontation Est-Ouest) est particulièrement importante car elle peut être considérée comme fondatrice. Elle transforme le projet de

construction d'une défense européenne en nécessité commune aux trois acteurs militaires. Nous ne signifions évidemment pas par là que les acteurs militaires sont à l'origine des initiatives politiques qui à partir de 1998 ont conduit à la mise sur pied de la PESD et de ses organes. D'autres indices de la construction d'un cadre d'interprétation commun au cours des années 90 peuvent être ainsi relevés dans la trame des restructurations des outils militaires, particulièrement français et allemand. S'y affirme notamment une option stratégique considérée comme majeure : la projection de forces. La Bundeswehr a ainsi réduit son format, reconstitué un commandement national opérationnel (Boyer, 2000), créé une distinction entre Forces de défense principales (*Hauptverteidigungskräfte*, HVK) et Forces de réaction de crise (*Krisenreaktionkräfte*, KRK), ces dernières étant quasi-totalement professionnalisées. De manière parallèle, la professionnalisation de l'armée française et la réduction de ses effectifs se sont accompagnées d'une réorganisation de la structure et du commandement pour répondre à une inversion des priorités stratégiques (Irondele, 2000). L'abandon dans l'armée de terre française de la "division" au profit de la "brigade" en tant que grande formation servant de base à l'organisation des forces marque également un rapprochement vers le modèle britannique. Aux « nouvelles contraintes stratégiques » assimilées à des problèmes, les acteurs militaires nationaux ont apporté des solutions proches, qu'ils se sont parfois "empruntés". L'analyse de la construction européenne par les acteurs militaires, et la valeur explicative qu'accordent ces derniers à certains événements, mériteraient une enquête et des développements plus approfondis.

La multinationalité en tant que laboratoire et mécanisme d'eupéanisation de la défense.

Les instances de coopération militaire ont été précédemment évoquées, ainsi que les autres formes institutionnelles d'échanges pouvant favoriser des processus de socialisation et de diffusion de normes européennes. La multinationalisation des unités militaires, plus particulièrement lorsqu'elles sont institutionnalisées peut être également analysée sous cet angle.

Cependant, ce mode d'organisation peut être considéré en lui-même comme le premier produit du processus d'eupéanisation. Il s'agit en effet d'y défendre au niveau européen des modèles d'intégration nationale, pour adapter par la suite, éventuellement, les structures nationales.

Or, force est alors de constater qu'en terme quantitatif, la bi- ou multinationalité semble devenir la règle. Ainsi, dans l'armée de terre allemande, à l'exception du IV^{ème} corps (Potsdam), l'ensemble des unités est intégré à des formations otaniennes et/ou européennes. Il est vrai qu'historiquement, la multinationalité est la règle pour la *Bundeswehr* et devrait même constituer son avenir (Klein, 2000). C'est en tout cas en terme de « modernité » qu'elle présente le modèle d'armée « postnationale » (Klein, 1998).

Le tableau suivant semble alors traduire le multilatéralisme européen des Allemands, l'atlantisme des Britanniques, et l'euro-pragmatisme des Français. En effet, toutes les armées européennes ne sont pas égales devant la multinationalité. Sa perception et son intégration dans les doctrines militaires sont d'ailleurs souvent un bon indicateur de l'intériorisation chez les élites militaires de la construction de la défense européenne.

Participation des forces terrestres de l'Allemagne, de la France et du Royaume à des formations bi- ou multinationale

	Allemagne	France	Royaume Uni
Au niveau du corps d'armée	<ul style="list-style-type: none"> • Corps germano-américain - Otan • Corps américano-germain - Otan • ARRC¹² (<i>Allied Command Europe Rapid Reaction Corps</i>) -Otan • Corps germano-néerlandais - Otan/UEO • Corps multinational Nord Est¹³ - Otan/UEO • Corps européen¹⁴ - Otan/UEO 	<ul style="list-style-type: none"> • Corps européen • Eurofor¹⁵ 	<ul style="list-style-type: none"> • ARRC • Corps amphibie Pays-Bas/Royaume Uni
Au niveau de la division/ brigade	<ul style="list-style-type: none"> • Brigade franco-allemande (rattachée au Corps européen) • <i>Multinational Division Central</i> (MND C)¹⁶ - Otan • <i>Allied Command Europe Mobile Force</i> (AMF)¹⁷ - Otan 	<ul style="list-style-type: none"> • Brigade franco-allemande 	<ul style="list-style-type: none"> • MND C

¹² Belgique, Canada, Royaume Uni, Allemagne, Grèce, Italie, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Espagne, Turquie, Etats-Unis

¹³ Allemagne, Danemark, Pologne.

¹⁴ Allemagne, Belgique, Espagne, France, Luxembourg.

¹⁵ Espagne, France, Italie, Portugal.

¹⁶ Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Royaume Uni.

¹⁷ Allemagne, Belgique, Canada, Danemark, Grèce, Italie, Luxembourg, Pays-Bas.

L'étude et la théorisation de multinationalité participe en France d'un processus déclaré de renouvellement doctrinal. Cette nouvelle organisation de l'action militaire apparaît dans la réflexion militaire contemporaine comme l'aboutissement d'une chaîne logique. Les nouvelles formes de conflits « complexe et multiforme » (Soubirou, 2001, 12) imposent des solutions politiques concertées et internationales. A cette contrainte politique de l'action multilatérale est adjointe le principe d'une « légitimité politique » dont serait forcément revêtue l'action militaire multinationale.

La conception française de la participation à une formation multinationale ne reconnaît que de manière secondaire la justification matérielle de la mise en commun des moyens, pourtant largement admise par ailleurs. « Le continuum des conflits impose des contraintes que les forces armées d'une nation peuvent difficilement assumer seules » (Soubirou, 2001, 12). Cependant, la légitimation d'une action militaire multinationale au niveau occidental, voire seulement européen, par le partage de « valeurs ou d'intérêt commun » n'est pas exprimé. Il ne s'agit pas d'un motif de coopération, mais seulement un contexte ou un arrière plan favorable.

Aux "apports" de la multinationalité qui correspondent chez les Français à des problèmes qu'il faut dépasser, les Allemands répondent par l'assurance des avantages et de la valeur ajoutée de l'intégration militaire. La coopération multinationale semble pour les Français ne devoir exister en terme de capacité militaire et de planification qu'au niveau des états-majors, ou au niveau de la Brigade, au maximum du bataillon et sûrement pas de la compagnie (Soubirou, 2001, 34). La multinationalité à un niveau inférieur ne peut être qu'accidentelle lors d'opérations ou de la vie domestique relevant de la proximité des casernements. Cette vision diffère de celle des Britanniques qui envisagent, certes de manière ponctuelle, la coopération au niveau de la compagnie (Soubirou, 2001, 26). Mais, les Allemands, les Britanniques comme les Français s'accordent sur le fait que l'intégration ne peut se faire en dessous du niveau de la Brigade lors d'un combat de haute intensité.

Il faudrait cependant dépasser le simple aspect quantitatif ou même celui du niveau de coopération (corps/division/brigade) pour s'intéresser à la réalité de la coopération multinationale et au degré de l'intégration (Keller, 1999).

De symboles¹⁸ voire gadgets, les unités multinationales européennes n'ayant pas pour origine l'Otan (Brigade franco-allemande, Corps européen, Eurofor, Euromarfor, Groupe aérien européen) ont été réinvesties d'une nouvelle légitimité depuis Helsinki. Le caractère symbolique et politique accordé au Corps européen (dans les faits, un état-major multinational permanent auquel sont rattachées « sur le papier » différentes formations nationales) comme à la Brigade franco-allemande, suscitaient un certain

¹⁸ « Symbole d'une Allemagne européenne », « rapprocher la France de l'OTAN » (Haïne, 2001, 10).

scepticisme des officiers impliqués quant à leur caractère opérationnel, c'est-à-dire à leur efficacité dans une mission réelle. Ces perceptions ont commencé à évoluer avec l'envoi de ces formations sur le théâtre de l'ex-Yougoslavie et, particulièrement au Kosovo. Cette nouvelle "crédibilité", certes largement pondérée par des moyens offerts par l'Otan¹⁹, et donc les Etats-Unis, n'a toutefois pas transformé visiblement l'intensité de l'engagement formel de l'acteur militaire pour une construction européenne de la défense.

Un officier supérieur interrogé au cours de l'année 2000 sur son implication personnelle dans le processus européen répondit à l'auteur sous forme de boutade : « Si l'on me dit que la girafe est bleue, je la repeins en bleu ». Il n'est pas ici pour nous question de mesurer la profondeur de ces engagements : pragmatisme, convictions raisonnée ou émotionnelle, ils s'appuient tous, pour affirmer la nécessité de la "multinationalisation" de la défense, sur une intériorisation des modifications du cadre interprétatif, soit de la vision stratégique²⁰.

Instances multinationales, coopération lors des missions extérieures, échanges et formations communes sont autant de pistes de recherche ouvertes. Nous les avons identifiées comme des processus d'eupéanisation. Il serait nécessaire d'évaluer leur rôle dans les convergences des identités militaires.

Conclusion

La mise en œuvre d'une politique européenne de défense commune s'appuie de manière logique sur l'action des différents acteurs militaires engagés et ceci à toutes les étapes et tous les niveaux du processus. L'initiative a été politique. Mais comme a tenté de le souligner parfois cet article, les formes qu'a déjà pu prendre la construction d'une défense commune a relevé de la confrontation de modèles organisationnels nationaux différents, de perceptions des missions distinctes, etc.

L'analyse par le bas dans une perspective cognitive ne fournit pas les moyens d'expliquer totalement le processus de construction. En revanche, elle offre les premiers instruments nécessaires à l'évaluation de l'eupéanisation de quelques acteurs militaires.

¹⁹ A propos du Corps européen au Kosovo, un officier scandinave avouait ainsi lors d'un entretien avec l'auteur en 2000 : « L'Etat-major européen était comparable à un pianiste se mettant devant son instrument, et le piano, l'infrastructure, c'était l'Otan. C'était une forme de "bluff" ».

²⁰ Dans le cas français, l'appel au renouveau doctrinal est net ; Isnard J., « La révolution doctrinale de l'armée française », *Le Monde*, 6 juin 2000 ; voir aussi parmi les productions du Commandement de la Doctrine et de l'Enseignement militaire Supérieur de l'Armée de Terre (CDES), les actes du forum du 15 juin 2001, *Vers une vision européenne d'emploi des forces terrestres ?*

Ceux-ci (malgré des données à réactualiser) n'expriment pas des opinions sur la construction d'une Europe de la défense qui permettent de les qualifier de farouchement pro-européens. Cependant, nous avons pu mettre en évidence la multiplication d'un certain nombre de processus (institutionnels ou non), qui favorisent la production et la diffusion de croyances, de normes, de savoir-faire commun. Un approfondissement de cette approche devrait permettre :

- de mesurer quelle part de l'identité militaire reste irréductiblement nationale (phénomène symbolisé par un curseur se déplaçant entre un pôle national et un pôle européen)
- d'évaluer quelle est la part d'innovation dans la production de normes, *lato sensu*, professionnelles apparaissant au terme de la confrontation des expériences nationale (mais aussi multinationales).

REFERENCES

- Abrahamsson B. (1972) , *Military Professionalization and Political Power*, Beverly Hills, Sage Publications.
- Badie B. (1995), *La fin des territoires*, Paris, Fayard.
- Beevor A. (1990), *Inside the British Army*, London, Chatto & Windus.
- Boëne B., Dandeker C., Ross J. (2001), *Les armées professionnelles et les liens armées-Etat-société au Royaume-Uni. Données 1999-2000*, Paris, Les documents du C2SD n°38.
- Boyer Y., « Les Allemands seront-ils au rendez-vous de la défense européenne », in Boyer Y. (dirs)(1999), *Allemagne(s), Certitudes et incertitudes de la politique de sécurité*, Paris, Ellipses/FRS.
- Bundesministerium der Verteidigung (Presse und Informationsstab) (1999), *Multinationalität*, Bonn.
- Bundesministerium der Verteidigung (2000), *Neuausrichtung der Bundeswehr. Grobausplanung der Bundeswehr und Entscheidungen*, Berlin/Bonn.
- Bruneteaux P. (1995), « Manœuvres scientifiques en terrain militaire », *Genèses*, 19, p.108-121.
- Caforio G., Nuciari M. (1994), « The Officer Profession: Ideal Type », *Current Sociology*, 42 (3), p.33-56.
- CDES (2001), Actes du forum, *Vers une vision européenne de l'emploi des forces terrestres ?*, Paris, CDES.
- C2SD (2000), Actes du colloque, *Métamorphose des missions? Le soldat et les armées dans les nouveaux contextes d'intervention*, Paris, Les documents du C2SD.
- Cailleteau F., Bonnardot G., « Le recrutement des généraux en France, en Grande-Bretagne et en Allemagne », in Suleïman E., Mendras H. (dirs) (1998), *Le recrutement des élites en Europe*, Paris, La Découverte.
- Canovan M. (2000), « Patriotism Is Not Enough », *British Journal of Political Science*, 30, p.413-432.
- Cazeneuve B. (2001), *La réforme de la coopération militaire*, Paris, Rapport d'information de l'Assemblée Nationale n°3394.

- Checkel J.T. (1999), « Social Construction and Integration », *Journal of European Public Policy* Vol.6, N°4.
- Checkel J.T. (2001), « The Europeanization of Citizenship? », in Cowles M.G., Caporaso J., Risse T. (eds.), *Transforming Europe*, Ithaca, Cornell University Press.
- Collmer S. (2000), « Neuer Auftrag - neue Soldaten? Ergebnisse einer Repräsentativbefragung von Soldaten zum erweiterten Aufgabenspektrum der Bundeswehr », in Klein P., Waltz (Hrsg), *Die Bundeswehr an der Schwelle zum 21. Jahrhundert*, Baden-Baden, Nomos, p.131-145.
- Cowles, M.G. (2001a), « The Transatlantic Business Dialogue and Domestic Business-Government Relations », in Cowles M.G., James Caporaso, Risse T. (eds.), *Transforming Europe*, Ithaca, Cornell University Press, p.159-179
- Cowles, M.G. (2001b), « Private Actors and European Integration », *7th International Biennial European Community Studies Association (ECSA)*, Madison, Wisconsin, 31/05 – 02/06 2001.
- Delanghe C. (Gén.) (2000), *L'action des forces terrestres au contact des réalités. Une nouvelle approche doctrinale*, Paris, CDES.
- Dimier V (2002), « De la dictature des drapeaux au sein de la Commission Européenne ? Loyautés multiples et constitution d'une identité commune au sein d'une administration multinationale », *VIIe congrès de l'Association française de science politique*, Lille (18-21/09/2002).
- Dubar C. (1995), *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, A Colin
- Duffield J.S. (1994-1995), « NATO's Functions after the Cold War », *Political Science Quarterly*, Winter
- Dumez H., Jeunemaitre A. (2002), « Une Europe de la défense ? Politique, marché, régulation et relations transatlantiques », *Politique européenne*, 8, p.46-61
- Georgakakis D. (2002) (dir.), *Les métiers de l'Europe politique. Acteurs et professionnalisations de l'Union européenne*, Strasbourg, PUS.
- Goldstein J., Keohane R.O. (1993), *Ideas and Foreign Policy. Beliefs, Institutions and Political Change*, Ithaca, Cornell University Press.
- Gonzales M. (2001), « Why Europe Needs Britain », *Policy Review*, August/September, p 47-57.
- Gordon P. H. (2000), « Their Own Army? making European Defense Work », *Foreign Affairs*, July/August, p.12-17.
- Habermas J. (1998), « Citoyenneté et identité nationale », in Habermas J., *L'intégration républicaine. Essais de théorie politique*, Paris, Fayard.
- Haune J.-Y. (2001), *L'Eurocorps et les identités européennes de défense : du gage franco-allemand à la promesse européenne*, Paris, Les documents du C2SD n°31.
- Haltner K (1994), « Is There a Common European Defence Identity? The Views of Officers of Eight European Countries », *Current Sociology*, 42 (3), p.71-85
- Hamel A (2000), « L'aéronautique de la défense en Europe : entre souveraineté et intégration », in Vennesson P. (dirs.), *Politiques de défense : Institutions, innovations, européanisation*, Paris, L'Harmattan, p.281-332.
- Hassner P. (2000), « Le rôle des idées dans les relations internationales », *Politique étrangère*, 3-4/2000, p.685-702.
- Hassenteufel P. (2000), « Deux ou trois choses que je sais d'elle. Remarques à propos d'expériences de comparaisons européennes », in Bachir M et alu, *Les méthodes au concret*, Paris, PUF, p.105-124.

- Hassenteufel P., Smith A. (2002), « Essoufflement ou second souffle ? L'analyse des politiques publiques « à la française », *Revue française de Science Politique*, 52 (1), p.53-73.
- Hassenteufel P., Surel Y. (2000), « Des politiques publiques comme les autres ? Construction de l'objet et outils d'analyse des politiques européennes », *Politique européenne*, 1, p.8-24.
- Heisbourg F. (2000), « Europe's Strategic Ambitions : The Limits of Ambiguity », *Survival*, 42, p.5-15.
- Hofstede G. (1992), *Vivre dans un monde multiculturel. Comprendre nos programmations mentales*, Paris, Les éditions d'organisation.
- Irondele B., (2000) « La réforme des armées en France : la genèse d'une décision politique », in Vennesson P. (dirs.), *Politiques de défense : institutions, innovations, européanisation*, Paris, L'Harmattan, p.209-260.
- Isnard J. (18/04/2002), « Les militaires français en ont assez de se « démerder » », *Le Monde*.
- Keller J., (1999) « Ist eine europäische Armee möglich », Hamburg, Führungsakademie, (conférence).
- Klein P. (2000), « Künftig der Regelfall ? Multinationalität als verteidigungspolitisches Element », *Information für die Truppe*, 4, p.6-15
- Klein P., « Vers de armées postnationales ? », in Boëne B., Dandeker C. (dirs.) (1998), *Les armées en Europe*, Paris, La Découverte, p.161-169.
- Klein P., Huber Rosendahl A., Frantz W. (1999), *Zwei Jahre Deutsch-Niederländisches Korps. Eine Begleituntersuchung 1995-1997*, Strausberg, Sozialwissenschaftliches Institut der Bundeswehr.
- Klein P., Pajon C. (2000), « L'avenir des forces armées en Allemagne fédérale », *Les cahiers de l'Ifri*, 30, p.111-132
- Kuhlmann J. (1994), « What Do European Officers Think about Future Threats, Security, and Missions of the Armed Forces », *Current Sociology*, 42 (3), p.87-101.
- Lebaude F., (2001) « Officiers, qui êtes-vous ? », *Les cahiers de Générations*, n°8.
- Marion G. (11/04/2002), « Allemagne : débat houleux sur le service militaire et grogne dans les états-majors », *Le Monde*.
- Marill (Col.) (2001), *De la Grande Guerre à la chute du Mur de Berlin. Ruptures et évolutions de la doctrine militaire française*, Paris, CDES.
- Mechoulan E. (1999), « Le Royaume-Uni face aux institutions de défense en Europe (1998-1999) : un revirement historique ? », *La revue internationale et stratégique*, 35, 1999, p.35-46.
- Meiers F.-J. (2001), La réforme de la Bundeswehr : adaptation ou rénovation intégrale ?, *Les notes de l'Ifri*, n°35.
- Menon A. (2002), « Playing with Fire : the European Union's Defence Policy », *Politique européenne*, 8, p.32-45.
- Muller P. (2000), « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue française de science politique*, 50 (2), p 189-207.
- Pajon C. (2001a), *Forces armées et société dans l'Allemagne contemporaine*, Paris, L'Harmattan.
- Pajon C. (2001b), « La coopération entre les armées de terre allemande et française », *Documents. Revue des questions allemandes*, 2/2001, p.99-100.
- Pasquier R. (2002), « L'européanisation par le bas : les régions et le développement territorial en France et en Espagne », in Fontaine J., Hassenteufel P. (dirs.),

- To Change or not to Change. Les changements de l'action publique à l'épreuve du terrain*, Rennes, P.U.R, p 171-188.
- Poirier L. (1995), *La crise des fondements*, Paris.
- Radaelli C.M. (2000), « Logiques de pouvoir et récits dans les politiques publiques de l'Union européenne », *Revue française de Science politique*, 50 (2), p.255-275.
- Radaelli C.M. (2001), « The Domestic Impact of European Union Public Policy . Notes on Concepts, Methods and the Challenge of Empirical Research », *Politique européenne*, 5, p.107-147
- Robert G. (1992), *La Brigade franco-allemande : rencontre entre deux systèmes nationaux*, Paris, Cahiers du CSDN.
- Rynning S. (2000), « La défense européenne vue du Pentagone », *La revue internationale et stratégique*, 37, p.31-40
- Schein E.H. (1995), *Unternehmenskultur. Ein Handbuch für Führungskräfte*, Frankfurt a.M., Campus Verlag
- Schnapper P. (2001), *La Grande-Bretagne et la sécurité européenne 1989-2000*, Paris, L'Harmattan.
- Snyder J. (1991), *Myths of Empire. Domestic and international ambition*, Ithaca, Cornell University Press.
- Soeters J.L. (1997), « Value Orientations in Military Academies . A thirteen Country Study », *Armed Forces & Society*, 24 (1), p.7-32.
- Soeters J. (1998), « Valeurs militaires, valeurs civiles . vers le soldat-communicateur », in Boëne B, Dandeker C. (dirs), *Les armées en Europe*, Paris, La Découverte, p.275-277.
- Strachan H. (2000) (eds), *The British Army : Manpower and Society into the Twenty First Century*, London, Frank Cass.
- Surel Yves (2000), « L'intégration européenne vue par l'approche cognitive et normative des politiques publiques », *Revue française de science politique*, 50 (2), p.235-254.
- Tardy, M. (1999), *Connaissance mutuelle des caractéristiques culturelles de nos principaux partenaires en vue d'améliorer l'efficacité du travail d'état-major dans un cadre multinational*, Paris, CRH/EMAT.
- Thiéblemont A. (1999), *Cultures et logiques militaires*, Paris, PUF.
- Thomas H J -P. (dirs) (1994), *Officiers, Sous-officiers - La dialectique des légitimités*, Paris, Addim, 1994.
- Vennesson P (1995), « Idées, institutions et relations internationales », *Revue française de science politique*, 45 (5), p.857-866.
- Vennesson P. (1998), « De l'esprit de défense au sentiment patriotique », in Boëne B, Dandeker C. (dirs), *Les armées en Europe*, Paris, La Découverte.
- Vennesson P. (2000), *La nouvelle armée : la société militaire en tendances, 1962-2000*, Paris, Les rapports du Centre d'études en sciences sociales de la défense.
- Vial Ph (1998), « Les officiers, les armées, les guerres : spécificités de la société militaire et perspectives européennes sous la IVème République », in Réau E de (dirs), *Europe des élites ? Europe des peuples ? La construction de l'espace européen 1945-1960*, Paris, Presses de la Sorbonne nouvelle.
- Zacher M. W. (2001), « The Territorial Integrity Norm : International Boundaries and the Use of Force », *International Organization*, 55 (2), p. 215-250.